



SAINTE-JULIE

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2022

PROCLAMATION - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Le conseil proclame, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, le 24 juin « Fête nationale du Québec » et invite tous les citoyens à souligner leur fierté en prenant part aux célébrations qui se tiendront les 23 et 24 juin prochains.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2022

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 10 mai 2022.

APPUI - PROJET DE MÉMOIRE DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE CORRIDOR AÉRIEN - CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT

Le conseil appuie le projet de mémoire du comité aérien déposé et présenté par les maires des villes de Sainte-Julie, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand le 26 mai 2022, dans le cadre de la consultation publique sur le développement de l'aéroport de Saint-Hubert.

AIDE FINANCIÈRE - CÉRÉMONIE DE FIN D'ÉTUDES DES ÉLÈVES DE 5E SECONDAIRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO

Le conseil octroie une aide financière de 250 \$ à l'école secondaire du Mont-Bruno dans le cadre de la remise de diplômes honorifiques et cérémonie de fin d'études des élèves de 5e secondaire.

APPUI - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Le conseil approuve le projet visant à mettre en commun les services de géomatique en cours soumis aux membres du conseil sous le numéro SE/20220518-2.3 et que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville soit responsable de la réalisation de ce projet.

MODIFICATION - APPELLATION DU COMITÉ VILLE INTELLIGENTE - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-552

Le conseil modifie l'appellation « comité ville intelligente » par « comité de la mobilité intelligente et durable ».

CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE - LOTS 5 880 183 ET 5 880 184 DU CADASTRE DU QUÉBEC - ZONE H-315

Le conseil accepte d'imposer une réserve foncière sur les lots suivants afin d'évaluer la possibilité de réaliser des projets immobiliers de logements dits « abordables ».

APPROBATION — BUDGET RÉVISÉ 2022 — OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Le conseil approuve le budget 2022, révisé au 2 mai 2022, de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville.

AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT - CONTRAT DE SERVICE (PRÊT ET CONSIGNATION) - RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

Le conseil autorise la greffière à signer l'avenant au contrat de service (prêt et consignation) et à intervenir avec le Réseau de transport métropolitain.

NOMINATIONS ET EMBAUCHES

Le conseil embauche les personnes suivantes :

- Mélanie Brisson au poste de directrice générale à compter du 4 juillet 2022.
- Patrick Quirion au poste de directeur général adjoint et trésorier à compter du 4 juillet 2022.

PRÉSENTATION ET DIFFUSION – RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2021

Le maire fait le rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Sainte-Julie.

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

Le conseil ratifie les paiements effectués et approuve les comptes à payer durant la période du 6 mai 2022 au 9 juin 2022.

AFFECTATION - FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

Le conseil affecte une somme de 88 000 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux au financement du projet LP-19-03 concernant les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement du parc Desrochers.

AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS NON AFFECTÉ

Le conseil accepte de virer un montant de 5 260 474 \$ de l'excédent de fonctionnements non affecté pour les réserves suivantes :

- Excédent de fonctionnements affecté – immobilisations 4 000 000 \$
- Excédent de fonctionnements affecté – pavage 710 474 \$
- Excédent de fonctionnements affecté – rachat de la dette 500 000 \$
- Excédent de fonctionnements affecté – transport en commun 50 000 \$

Et de réduire l'excédent de fonctionnements affecté – pandémie COVID-19 de 185 144 \$ et remettre ce montant à l'excédent de fonctionnements non affecté.

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS AFFECTÉ IMMOBILISATIONS – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

Le conseil affecte un montant de 13 543,39 \$ provenant de l'excédent de fonctionnements affecté immobilisations à l'augmentation du financement du règlement 1174.

MODIFICATION - TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le conseil accepte de fixer le taux de remboursement des frais de déplacement à 0,55 \$ du kilomètre, effectif à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET LA RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN – PROJET R-1273, LOT 1

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux de réfection majeurs sur le boulevard Saint-Joseph et la rue Samuel-De Champlain, à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour un montant total de 2 925 367,89 \$ incluant la réserve pour imprévus.

ADJUDICATION - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU TERRAIN DE VOLLEYBALL AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY ET DU TERRAIN DE PÉTANQUE AU PARC ARTHUR- GAUTHIER – PROJET R-1276, LOT 2

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux d'amélioration du terrain de volleyball au parc Edmour-J.-Harvey et du terrain de pétanque au parc Arthur-Gauthier à l'entreprise Senterre Entrepreneur Général inc. au montant de 690 150 \$ incluant la réserve pour imprévus.

ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JOSEPH- VÉRONNEAU – PROJET SI-22-212, LOT 2

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux de réaménagement du parc Joseph-Véronneau à l'entreprise Senterre Entrepreneur Général inc. pour un montant total de 934 500 \$ incluant la réserve pour imprévus.

REJET DE SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ÉRABLIÈRE – PROJET R-1276, LOT 1

Le conseil rejette la soumission déposée pour le mandat de services professionnels en ingénierie concernant les travaux d'aménagement au parc de l'Érablière, projet R-1276, lot 1.

AUTORISATION DE SIGNATURE – ALIÉNATION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS

Le conseil autorise le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tous documents requis pour donner effet à la disposition des véhicules et équipements.

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Le conseil accepte de participer à l'appel d'offres lancé par la FQM et de bénéficier des conditions découlant du contrat et, à cette fin, y adhérer.

REJET DE SOUMISSION - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE CONSTRUCTION D'UN PARC DANS LE QUARTIER VILAMO – PROJET SI-21-206

Le conseil rejette la soumission déposée pour les travaux d'aménagement paysager et de construction d'un parc dans le quartier Vilamo, projet SI-21-206.

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Le conseil accepte de verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements sportifs d'envergure :

Nom	Événement	Montant
Pierre-Alexis Bell	Championnats québécois de gymnastique (gymnastique)	150 \$
Christo Toshkov	Championnats canadiens jeunesse longue piste (patinage de vitesse)	300 \$
Anouchka Beaudry	2021 Ultimate Canada Invitational (Ultimate frisbee)	300 \$
Anouchka Beaudry	CQU4 Adulte - Mars Attaque 2022 (Ultimate frisbee)	150 \$
Anouchka Beaudry	CQU7 - Étape 2 - Mixte, ouvert et féminin (Ultimate frisbee)	150 \$

Marilie Lauzon	Championnats de patinage STAR/Michel-Proulx 2022 (patinage artistique)	150 \$
Zakarie Massi	2021 Canadian University Ultimate Championship (Ultimate frisbee)	300 \$
Zakarie Massi	CQUUC - Finale provinciale (Ultimate frisbee)	150 \$
Total		1 650 \$

AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-JULIE INC.

Le conseil accorde une aide financière d'un montant de 4 854 \$, représentant un total de soixante (60) heures, sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2022 du Club de patinage artistique Ste-Julie inc., réparti comme suit :

- Pour un montant de 3 397,80 \$, représentant quarante-deux (42) heures au taux horaire de 80,90 \$, pour un premier événement spécial ;
- Pour un montant de 1 456,20 \$, représentant dix-huit (18) heures au taux horaire de 80,90 \$, pour un second événement spécial.

AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE LES FINES-LAMES DE STE-JULIE INC.

Le conseil accorde une aide financière d'un montant de 809 \$, représentant un total de dix (10) heures, sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2022 du club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc., répartie comme suit :

- Pour un montant de 404,50 \$, représentant cinq (5) heures au taux horaire de 80,90 \$, pour un premier événement spécial ;
- Pour un montant de 404,50 \$, représentant cinq (5) heures au taux horaire de 80,90 \$, pour un second événement spécial.

AUTORISATION - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2022

Le conseil autorise d'utiliser la provision de 20 000 \$ pour réaliser des activités proposées dans le cadre des festivités de la Fête nationale et autorise une dépense supplémentaire de 11 618,13 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTION – POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

Le conseil adopte la Politique de développement des collections de la Ville de Sainte-Julie, incluant le cadre d'évaluation et d'élagage.

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES 2022 - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

Le conseil autorise le maire et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à la gestion des piscines extérieures pour la saison estivale 2022.

ATTRIBUTION - CONTRAT DE TRANSPORT EN AUTOBUS POUR LES SORTIES DES CAMPS DE JOUR

Le conseil attribue le contrat de transport en autobus pour les sorties des camps de jour à l'entreprise Autobus Rive-Sud inc. pour un montant de 31 273,20 \$, toutes taxes comprises.

PLANS-CONCEPT ET DÉROGATIONS MINEURES

Le conseil approuve des plans-concept d'affichage, de rénovation et de construction :

- 640, montée Sainte-Julie (Esthétique Sylvie Houle)
- 16, rue Charles-De Longueuil
- 1185, montée Sainte-Julie
- 286, rue de Normandie (Clinique médicale)
- Boucle F, Vilamo
- 28, avenue du Mont-Saint-Bruno
- 847, rue Louis-Fréchette
- 94, boulevard des Hauts-Bois
- 276, rue Bernadette
- 1642, rue Saint-Louis
- 276, rue Bernadette
- 501, avenue des Bâtisseurs (Boucle F - Vilamo)

RECONDUCTION – RÉOLUTION 21-214 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 725, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

Le conseil accepte de reconduire la résolution 21-214 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze (12) mois consécutifs, débutant à compter de l'adoption de la présente résolution.

RECONDUCTION – RÉOLUTION 21-333 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 102-2020, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (RESTAURANT BARCELOS) – ZONE C-146

Le conseil accepte de reconduire la résolution 21-333 telle qu'adoptée, pour une période de vingt-quatre (24) mois consécutifs, débutant à compter de l'adoption de la présente résolution.

NOMINATIONS ET DÉSIGNATIONS DE FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX À TITRE D'INSPECTEURS MÉTROPOLITAIN LOCAUX - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Le conseil consent que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local.

Le conseil adopte que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

- M. Pierre-Luc Blanchard, directeur du Service de l'urbanisme ;
- Mme Linda Boucher, conseillère en environnement ;
- Mme AndréeAnne Létourneau, inspectrice en environnement.

AUTORISATION DE SIGNATURE, ENGAGEMENTS ET DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN – PHASE II – VOLET ACQUISITION – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Le conseil autorise le directeur du Service de l'urbanisme ou la directrice générale adjointe à signer une convention à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et la Communauté métropolitaine de Montréal, tous les documents liés à la réalisation du Projet d'acquisitions.

APPROBATION – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES – PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2021-2026

Le conseil approuve le document du CSSP intitulé « Planification des besoins d'espace 2021-2026 » et réitère la demande formulée en 2022, au moyen de la résolution 22-188, soit de demander au CSSP d'évaluer la possibilité de compléter l'offre de service de l'école secondaire du Grand-Coteau afin qu'elle soit adaptée ou agrandie.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1284 VISANT À IMPOSER UNE REDEVANCE DE DÉVELOPPEMENT LORS DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

Le conseil adopte que le Règlement 1284 visant à imposer une redevance de développement lors de construction résidentielle soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1285 IMPOSANT DES LOGEMENTS ABORDABLES DANS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENIEL

Le conseil adopte que le Règlement 1285 imposant des logements abordables dans des projets de développement résidentiel soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 964-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSOMMATION DE DROGUE ET D'ALCOOL DANS LES ENDROITS PUBLICS

Le conseil adopte que le Règlement 964-9 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier les dispositions relatives à la consommation de drogue et d'alcool dans les endroits publics soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1283 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 1 000 000 \$ POUR LE PORTER À 6 000 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS NON AFFECTÉ

Le conseil adopte que le Règlement 1283 augmentant le fonds de roulement de 1 000 000 \$ pour le porter à 6 000 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnements non affecté soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1286 ÉTABLISSANT LES RÈGLES D'EMPIÈTEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le conseil adopte que le Règlement 1286 établissant les règles d'empiètement sur le domaine public soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

ADOPTION - RÈGLEMENT 953-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 953 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS AFIN D'Y AJOUTER DE NOUVELLES INTERDICTIONS

Le conseil adopte le Règlement 953-3 modifiant le Règlement 953 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections afin d'y ajouter de nouvelles interdictions.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1101-110 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le Règlement 1101-110 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

ADOPTION - RÈGLEMENT 1101-112 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE « TERRAIN DE PRATIQUE DE GOLF INTÉRIEUR (SIMULATEUR DE GOLF) » À LA CLASSIFICATION DES USAGES ET DE L'AUTORISER, DE FAÇON SPÉCIFIQUE, DANS LES ZONES C-151 ET C-258

Le conseil adopte le Règlement 1101-112 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter l'usage « Terrain de pratique de golf intérieur (simulateur de golf) » à la classification des usages et de l'autoriser, de façon spécifique, dans les zones C-151 et C-258.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1149-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Le conseil adopte le Règlement 1149-18 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1282 VISANT L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LE REMPLACEMENT DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE RÉSIDENTIEL AU MAZOUT

Le conseil adopte, avec les modifications proposées, le Règlement 1282 visant l'instauration d'un programme de subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de chauffage résidentiel au mazout.

MODIFICATIONS - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1271 - RÉFECTION DE PARCS MUNICIPAUX

Le conseil adopte que le titre du Règlement 1271 soit remplacé par le suivant :

« Règlement 1271 pour payer le coût de travaux de réfection des parcs municipaux pour un montant de 1 021 800 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 375 633 \$ » ;

que l'article 2 du règlement précité soit remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 375 633 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 271 800 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté immobilisations ainsi qu'une somme de 374 367 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux. » ;

que l'article 4 du règlement précité soit remplacé par le suivant :

« Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention, notamment celle liée à la TECQ, pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

MODIFICATIONS - RÉGLEMENT D'EMPRUNT 1276 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS MUNICIPAUX ET HONORAIRES PROFESSIONNELS

Le conseil adopte que le titre du Règlement 1276 soit remplacé par le suivant :

« Règlement 1276 pour payer le coût de travaux de réaménagement des parcs municipaux et les honoraires professionnels pour un montant de 588 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 428 000 \$ » ;

que l'article 2 du règlement précité soit remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 428 000 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 160 000 \$ provenant du fonds de parcs et terrains de jeux. ».